Le <u>CODE DE VIE</u> de notre école vise à assurer en premier lieu la sécurité et le bienêtre de toutes les personnes qui y vivent. Il s'inspire des 4 grandes valeurs de notre commission scolaire.

**LE RESPECT** se met en application par la courtoisie, la politesse et les bonnes relations entre les personnes : jeunes et adultes de l'école.

L'ÉQUITÉ l'application de ce code de vie est le respect des différences.

**LA RESPONSABILITÉ** c'est choisir le moyen d'intervenir, c'est s'engager, c'est s'impliquer dans sa réussite scolaire.

**LE COURAGE**, c'est préférer la recherche de solutions, la réflexion, l'utilisation pacifique de son bon jugement. **LE COURAGE**, c'est risquer d'exprimer ses idées même si elles sont différentes des autres et de nommer une situation observée ou vue.

Le code de vie, s'applique autant dans la classe, la cour d'école, au service de garde, au service des dîneurs, aux activités parascolaires, durant les sorties scolaires et dans les autobus.

#### MESURES DISCIPLINAIRES

Ecole des Berges-de-Lachin

Toutes les situations inappropriées n'ont pas été nécessairement décrites dans les règles de vie. Les adultes de l'école se réservent le droit d'intervenir dans toute situation jugée inappropriée ou dangereuse. Afin de maintenir un climat sain et propice aux apprentissages des élèves, des mesures disciplinaires seront appliquées aux élèves qui ne respectent pas les règlements de l'école.

## La gravité du manquement détermine le choix de l'intervention retenue:

- > Avertissement verbal en classe, dans l'école ou dans la cour d'école;
- Avertissement écrit dans l'agenda de l'élève, un rapport d'incident ou une lettre aux parents;
- Appel aux parents et, au besoin, convocation des parents;
- Retenue durant la période de la récréation ou après la classe
- > Réflexion durant la période de la récréation, après la classe ou à la maison.
- Travail de recherche sur la problématique de l'élève en retenue ou à la maison
- > Rencontre avec la direction
- > Retenue et/ou réflexion au bureau de la direction.
- > Retenue et/ou réflexion au bureau de la responsable du service de garde
- Rencontre regroupant l'élève, les parents, la direction et tout autre intervenant de l'école.
- > Suspension du service du transport scolaire
- Suspension interne ou externe d'un élève avec une rencontre obligatoire avec les parents.

A = avertissement R = réparation P = implication du parent S = sanction

Pour vivre en harmonie Pour vivre dans le respect de soi, de l'autre et de l'environnement

J'ai le dro	oit	J'ai le devoir	Conséquences minimales à un manquement
De me sentir bien et en sécurité dans mon école	1	D'arriver à l'heure. D'entrer dans la cour dès que j'arrive à l'école. De quitter la cour ou d'aller au service de garde dès la fin de la classe.	A + S
	2	De circuler sur les trottoirs, jamais sur les terrains de stationnement.	A + P
	3	De cesser mes activités et de prendre mon rang calmement lorsque la cloche sonne.	A + S
	4	De ne jamais quitter la cour sans autorisation. De toujours m'assurer qu'un adulte sait où je suis.	A + S
	5	De ne jouer à aucun jeu dangereux à l'école ou sur la cour de récréation. (ex : Je laisse les roches par terre. L'hiver, je ne lance pas de balles de neige. De ne pas grimper aux arbres ou sur les clôtures, ni de se suspendre aux poteaux des jeux. Etc.)	A + S
	6	De laisser à la maison les objets non appropriés pour l'école ou dangereux (ex : argent, baladeur, jeux électroniques, cellulaires, couteaux de poche, planches à roulettes, souliers à roulettes, patins à roues alignées, trottinettes, etc.). L'école n'est pas responsable des bris, des pertes ou des vols.	A + Confiscation
	7	De circuler calmement et en silence dans l'école. De monter et descendre les escaliers une marche à la fois.	A + R

J'ai le droit	J'ai le devoir	Conséquences minimales à un manquement	
De vivre dans un climat pacifique,	De régler mes conflits de façon pacifique en utilisant des mots respectueux. Voir les 2 pages de <b>Vers le Pacifique</b> à la fin de l'agenda.	A+R+P+S	
calme et plaisant	De ne pas faire d' <b>intimidation*</b> , de bataille, de bousculade, de taxage et de m'abstenir de toute parole et geste de <b>violence*</b> à l'école, sur les médias sociaux et dans le transport scolaire.	A+R+P+S	
1	De ne pas encourager la violence, ni en être complice.	A+R+P+S	
D'être respecté tel que je suis, d'exprimer	D'écouter l'autre. D'être poli et respectueux en gestes et en paroles envers tous.	A+R+P+S	
mes émotions et d'être écouté	De respecter les consignes du personnel de l'école. D'utiliser Madame et Monsieur et de vouvoyer le personnel de l'école	A + R	

22	De parler en français. De dire «bonjoun», «merci», «s'il vous plaît», «excusez-moi.	А
23	D'accepter les autres et leurs différences.	A + R
D'être diffiérent	<b>美国人民会会</b>	

- « **intimidation\*** »: tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser;
- **«violence\***»:toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, a ses droits ou a ses biens.
- \*Article 13 de la Loi sur l'instruction publique

J'ai le droit	1	J'ai le devoir	Conséquences minimales à un manquement
D'utiliser du matériel pour	24	De prendre soin du matériel que j'utilise et de ne pas toucher ou prendre le matériel d'autrui.	A et R
m'amuser et travailler à	25	De jeter mes déchets dans les poubelles sans oublier de recycler tout ce que je peux.	A et R
l'école	26	De respecter les 5 étapes du développement durable de la CSMB.	Α
	27	De prendre soin de la végétation sur tout le terrain de l'école.	A et R
D'avoir une	28	De ne pas apporter pas de collation ni de breuvage sur la cour.	A et R
apparence physique qui	29	D'utiliser raisonnablement les ressources périssables (papier, savon, etc.)	Α
respecte mes goûts	30	De garder les lieux personnels et communs propres et en bon état (pupitres, casiers, locaux, terrain, toilettes).	A et R
	31	D'avoir une tenue vestimentaire convenable et décente et sécuritaire.*	Α
	32	De prendre soin de ma personne (ex., propreté du corps et des vêtements).	Α
1-d-rie	33	De laisser mon chapeau (ex: tuque, casquette, foulard, bandeau) dans mon casier.	Α

# \* Précision

- Sans message de violence, ni signes d'appartenance à des groupes violents.
- De longueur acceptable (ex. pas de short trop court, jupe trop courte, ni chandail court).
- Sans décolleté (ex., pas de camisole à bretelles ou de chandail ouvert sur les épaules).
- Adaptée à la saison.
- Sandales sécuritaires avec courroie au talon. Pas de sandales de plage.

Il est difficile de faire une liste complète des vêtements qui sont contraires à une tenue correcte. Donc, les membres du personnel pourront interdire une tenue qui ne respecte pas les valeurs de l'école.

D'être en santé et en bonne	D'apporter des collations nourrissantes, un dîner sain et tout produit sans noix.	A + P
forme physique 35	De ne pas mâcher de la gomme ni manger du chocolat, des friandises, des croustilles ainsi que tous les aliments frits, concentrés en sucre ou en sel.	A + P

# RÈGLES À SUIVRE DANS LES LOCAUX SPÉCIALISÉS

## règlements à la bibliothèque :

- ✓ Je garde le silence à la bibliothèque.
- ✓ Je peux emprunter deux (2) livres à la fois.
- ✓ Je peux conserver un livre deux (2) semaines au maximum.
- ✓ Je suis responsable de mes livres. Je dois en prendre soin et les rapporter intacts.
- ✓ Tout livre endommagé doit être remis à l'enseignant(e).

### Règlements au laboratoire d'informatique :

- ✓ Je reste calme lorsqu'il y a un atelier au local d'informatique (activité, classe, parascolaire, service de garde).
- √ J'accède au local d'informatique seulement si je suis accompagné d'un adulte.
- ✓ Je n'apporte pas de nourriture ni de breuvage
- ✓ Je ne clavarde (chat) pas. C'est défendu en tout temps à l'école.
- ✓ Je n'utilise le courrier électronique que si l'adulte qui me supervise me le permet.
- ✓ Je n'accède qu'aux sites Internet approuvés par l'adulte qui me supervise.
- ✓ Je respecte la politique de la commission scolaire et les lois en vigueur concernant le respect des droits d'auteur. Dans mes travaux, je cite la source et l'auteur
- ✓ J'informe mon enseignant lorsqu'il y a un bris ou un programme défectueux. Je suis responsable du matériel alors si je commets un acte de vandalisme au local d'informatique, je dois remplacer et payer le matériel endommagé.
- ✓ Je n'utilise aucun matériel personnel sur les appareils de l'école.
- ✓ Je demande l'autorisation d'imprimer.